

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Telefon 037 / 2233 54

SOMMAIRE

	Pages
La « douce » France (UN POLONAIS DE FRANCE).....	57
La vie politique (A. F.).....	58
La vie économique (A. MERLOT).....	61
La vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI).....	71
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	74
L'hommage de la Pologne au Maréchal Foch ..	77
Le banquet de l'Association France-Pologne en l'honneur de la comtesse et du comte Maurice Zamoyski.....	78
Informations diverses.....	79

PARIS

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY

FONDATION
ARCHIVUM DE WETÓ. POLONICUM
Fribourg

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France - Pologne

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone : Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
ÉTRANGER : Un an, 25 francs.

(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,
à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e)

Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services Industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique, littéraire et artistique*.

Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

R. C. : Seine 182.068

Adresse Télégr. :

BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone

CENTRAL 08-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La *BANQUE* est spécialement organisée pour traiter **les affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.**

Ouvertures de comptes en marks polonais, en leis, en marks allemands.

La *BANQUE* possède des Agences à Varsovie, Katowice, Dantzig. Prière de s'adresser au siège social à Paris, pour toutes relations avec les Agences.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme

au Capital de **250 millions** de francs entièrement versés

Siège Social : à PARIS, 14, rue Bergère

Succursale : 2, place de l'Opéra, à PARIS

AGENCES :

44 Bureaux de quartier dans Paris — 15 Bureaux de banlieue. — 217 Agences et Bureaux en province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de Protectorat. — 13 Agences à l'Étranger.

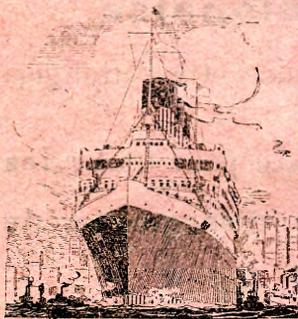
OPÉRATIONS DU COMPTOIR

Escompte de papier commercial et warants. — Recouvrements sur la France et l'Étranger. — Dépôts à vue. — Compte de Chèques à ce intérêt. — Avances sur titres et sur marchandises. — Virements. — Délivrance de Chèques et envois de Fonds. — Ordres de Bourse. — Valeurs de placement. — Lettres de Crédit circulaires et Mandats de voyage payables dans le monde entier.

Bons à échéance fixe. — Ouverture de Crédits en comptes courants et Crédits documentaires. — Garde de titres à Paris, en France et à l'Étranger. — Paiement de coupons de toute nature. — Garantie contre les risques de remboursement au pair. — Souscriptions à toutes les émissions publiques. — Achat et vente de monnaies étrangères.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir met à la disposition du public pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers et des compartiments de coffres-forts, au *Siège Social*, à la *Succursale*, 2, place de l'Opéra, à l'Agence A, 147, boulevard Saint-Germain, à l'Agence N, 35, avenue Mac-Mahon, à l'Agence T, 1, avenue de Villiers, à l'Agence U, 49, avenue des Champs-Élysées, à l'Agence AT, 12, boulevard Raspail, et dans les principales Agences de France.



COMPAGNIE

GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. : Seine 64-483

Service

DUNKERQUE-DANTZIG

Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale Transatlantique

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 17, Langermarkt

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Légation de Pologne*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34-00 et 34-01).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris, 16° (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (11, rue du Hamma) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ; Le Havre (4, rue Edouard-Larue) ; Lille (59, rue Royale) ; Lyon (14 bis, boul. de la Côte) ; Marseille (21, boul. Delanglade) ; Nice (27, boul. Dubouchage) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 12, rue de Marignan, Paris, 8°.
- Délégation Polonaise à la Conférence de la Paix*, 12, rue de Marignan, Paris, 8°.
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.)
- Bureau des questions d'émigration*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris 16° (Tél. Auteuil 27-97).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8° (Tél. : Élysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'Emigration ouvrière polonaise en France* - Président : M. HIERONIMKO ; Secrétaire Général : M. ÉTIENNE WLOSZCZEWSKI. — 8, avenue Montaigne (VIII°).
- Comité des Correspondants Polonais, à Paris*. -- Président : M. Antoni POTOCKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet (XV°) ; Tél. Ségur 91-89.
- Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : D^r DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1^{er}.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Potocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9°.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris, 4°.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — Président : Comte LADISLAS ZAMOYSKI. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Protection Polonaise*. — Présidente : Comtesse MAURICE ZAMOYSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4° (Tél. : Gobelins 16-35).
- Le « Sokol », Société de Gymnastique*. — 7, rue Corneille, Paris (VII°)
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*. — Président : M. B. GODEK, Ingénieur (Adresser la correspondance : 86, rue de la Fédération, Paris (XV°))
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : M^{me} MARYA SZELIGA. Siège Social : 3 bis, rue Émile-Allez, Paris, 17°.
- L'Union des Anciens Combattants Polonais dans les Armées Alliées en France*. — Président : M. MICHEL KOSSOWSKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet, Paris (XV°). Tél. : Ségur 91-89.
- Towarzystwo Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). — Président : STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI ; Trésorier : M^{lle} K. GNIEWINSKA. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9° (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2° (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9° (Tél. Louvre 11-86).

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909
Capital Social et Réserves Mp. 5.000.000.000
Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 — 56-49 — 66-78. — Adresse télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Edouard Geisler, Président de la Société d'Assurances " La Vistule ". — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances " Omnium " ; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes ; Witold Czamański, Directeur Général de la British and North European Bank Ltd, à Londres ; le Baron Stanislas Dangel, Industriel ; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza ; V. Hauzeur, Négociant, à Verviers ; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité ; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société de Warrants de Varsovie. le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne ; Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie ; Comte Roger Raczynski, propriétaire-foncier ; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la " Société Varsovienne de Charbonnages " ; S. Sużycki, Administrateur de la Société Minière de Starachowice ; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques " Grodzisk ", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzel. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismond Święcicki, Waclaw Wańkiewicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeurs* : MM. Victor Beresko, W. Stowikowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil* ; S. Bornstein, *Directeur*.

SUCCURSALES : POLOGNE. — Varsovie (7), Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskopodlaski, Bielsko (Silésie), Brześć-s/Bug, Bydgoszcz, Chełm, Częstochowa, Drohobycz, Dubno, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Katowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhiniee, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostróg, Ostrów-Lomz., Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Płock, Podwołoczyska, Poznań, Puławy, Pulstusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarzysko, Słonim, Sokolów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stolpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustroń (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz-Wolyński, Wołkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zelechow.

Ville libre de Dantzig (Gdańsk), 18, Reitbahn.

FRANCE : Paris, 36, rue de Châteaudun.

ANGLETERRE : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2.

BELGIQUE : Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin

HOLLANDE : Rotterdam, 103, Coolingsingel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Recouvrements. Lettres de crédit. Paiement de coupons. Délivrance de chèques sur la France et l'Étranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Étranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants .

Dépôts à vue	4 0/0
— 3 mois	4 1/2 0/0
— 6 mois	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciales entre la France et la Pologne.

LA " DOULCE " FRANCE

XXXIV. — LA GUERRE CONTRE LE FRANC.

Les ennemis de la France, et certains « amis », — amis d'un genre spécial que l'on pourrait qualifier « à rendement limité », c'est-à-dire jusqu'au point où cette amitié leur rapporte ou leur garantit des privilèges dans le monde, — ayant épuisé tous les moyens politiques pour empêcher la France de réclamer aux vaincus les justes réparations qui lui sont dues, — se sont attaqués au change français. Rien de plus facile aujourd'hui, par l'intermédiaire de la finance internationale; et cela s'est vu et se voit dans un bon nombre de pays auxquels, par cette finance, on veut imposer une politique.

Cette fois, désespérés de réussir autrement, ennemis et « amis » ont dirigé leurs flèches contre la France; et le franc, sans aucune raison intérieure, — l'industrie, l'agriculture, le commerce français florissant, — s'est mis à baisser rapidement. Il s'est produit une panique, aggravée peut-être par l'attitude alarmante de la presse qui, croyant bien faire, a pu parfois, involontairement s'entend, seconder les efforts de ceux qui tenaient à cette panique; car il ne faut pas oublier que la question du change étant une des plus compliquées parmi les questions économiques et financières, un certain nombre de citoyens, lisant leurs « quotidiens », en pouvaient conclure, en bons pères de famille, qu'il fallait se débarrasser du franc pour ne pas diminuer leur fortune personnelle.

Mais, de même qu'aux moments les plus difficiles de la guerre les Gouvernements français ont su prendre des mesures exceptionnelles, — derrière lesquelles toute la France s'est rangée, — et ici il faut rappeler, en lui rendant hommage, le cabinet Clemenceau, — aujourd'hui, au cours de la cinquième année de la paix, le cabinet Poincaré a su trouver une solution, dont la seule annonce a arrêté la panique et a stabilisé et renforcé la confiance du pays. Le projet du Gouvernement actuel de redresser la situation financière par des décrets-lois, discuté pendant quelques jours, a trouvé dans la séance du 26 janvier l'appui de la majorité de la Chambre, majorité qui, dès hier, forme le « carré national » autour du Gouvernement. Certains ont qualifié ces mesures de « dictature » et ont exprimé la crainte qu'elles compromettraient le régime. C'est à quoi M. Poincaré, avec sa clairvoyance habituelle, a répondu que les Chambres auraient toujours le droit d'interpeller au sujet de telle ou telle mesure que prendrait le Gouvernement et que, de ce fait, leur contrôle, garanti par la constitution même, sous le régime « dictatorial » provisoire ne serait atteint en rien.

Et aujourd'hui, il faut rendre hommage à la France qui, après une hésitation de peu de durée, avec une rapidité vraiment imposante, a paré, grâce à son Gouvernement et grâce à ses représentants, au complot de la finance internationale. Celle-ci, en s'attaquant au « nerf de la vie », a voulu forcer la France, sinon à s'humilier devant elle, au moins à s'adapter aux exigences qui lui étaient commandées. Elle a essuyé une déception cruelle et la France a remporté une victoire qui réjouira tous ses amis.

LA VIE POLITIQUE

UN ENTRETIEN AVEC LE COMTE MAURICE ZAMOYSKI.

Le comte Maurice Zamoyski, ministre plénipotentiaire de la République polonaise auprès du gouvernement français, a présenté samedi 19 janvier 1924 ses lettres de rappel au président de la République. Il quittera Paris très prochainement pour regagner Varsovie et y prendre la direction du Ministère des Affaires étrangères.

Le comte Zamoyski a bien voulu recevoir les représentants de la presse française et dire, au début d'un bref entretien, avec quel regret il s'apprête à quitter la France. Délégué de la Pologne à la Conférence de la paix, puis à la Conférence des ambassadeurs, il a représenté son pays à Paris du premier jour de l'indépendance recouvrée jusqu'à aujourd'hui. Une mission de cette nature, et d'aussi longue durée, crée des habitudes et des liens d'une solidité à toute épreuve. « D'ailleurs, dit le ministre, s'il y a quelque chose qui puisse atténuer mes regrets, c'est l'espoir d'être à même, dans mes fonctions nouvelles, de travailler plus efficacement que jamais au maintien des rapports d'étroite amitié qui unissent la Pologne et la France. »

Comme l'on demande au comte Zamoyski s'il peut donner quelques autres indications touchant la politique extérieure qu'il compte suivre :

— Vous comprendrez, répond-il, qu'avant d'avoir fait à la Diète la déclaration officielle d'usage, je sois tenu à la plus grande réserve. Je ne vois pas d'inconvénient, toutefois, à vous dire quelles sont les grandes lignes de la politique étrangère de la Pologne.

« La base de cette politique, dans l'avenir comme dans le passé, c'est le maintien des traités en vigueur et leur stricte exécution.

— Quelles sont vos intentions, monsieur le ministre, vis-à-vis de la Petite-Entente, dont on a beaucoup parlé ces temps derniers?

— La Pologne, dit le comte Zamoyski, a toujours vu dans ce groupement d'Etats une garantie des traités de paix et de l'équilibre dans l'Europe centrale. D'ailleurs, la Roumanie est son alliée, ses relations avec la Yougoslavie sont des plus amicales, et quant à la Tchécoslovaquie, elle a tant d'intérêts communs avec elle qu'il faut bien espérer qu'un jour viendra où tous nuages se dissiperont entre Prague et Varsovie.

— N'avez-vous pas des projets particuliers touchant les Etats baltes, dont vous allez, incessamment, présider une conférence?

— La Pologne s'efforce de resserrer les liens qui l'unissent à ces Etats et de développer les rapports économiques qu'elle entretient avec eux. Les résultats qu'elle a obtenus jusqu'à présent ne peuvent que l'encourager à persévérer dans cette voie. Les relations avec le

gouvernement de Kowno sont malheureusement mauvaises. Un accord serait pourtant, je le crois, dans l'intérêt de la Lithuanie comme de la Pologne, et la prospérité de toute cette partie de l'Europe en dépend. Le règlement équitable et définitif de la question de Memel pourrait largement contribuer à préparer un terrain d'entente polono-lithuanien.

— Et les relations polono-russes?

Les relations polono-russes? Mais elles ont pour base le traité de Riga et le récent échange de notes entre Varsovie et Moscou, relatif à la reconnaissance par la Pologne de l'Union fédérative des Républiques soviétiques. C'est un point de départ suffisant pour assurer des rapports normaux et durables dans l'intérêt des deux pays voisins et aussi de l'Europe.

« Mais, conclut le comte Zamoyski, j'insiste sur ce fait qu'à l'heure actuelle la Pologne est toute à l'assainissement de ses finances. C'est sa préoccupation essentielle : les pleins pouvoirs reconnus au gouvernement par le Parlement en sont la meilleure preuve. Ferme et résolu à maintenir la paix, ce gouvernement collaborera sincèrement avec les puissances qui sont décidées à tout mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre économique de l'Europe. »

LA QUESTION DU MATÉRIEL DE GUERRE POLONAIS A DANTZIG.

D'après un « communiqué » de la Société des Nations, le comité d'experts qui doit se livrer à une enquête au sujet de l'établissement à Dantzig d'un dépôt pour le matériel de guerre polonais en transit, est maintenant constitué. Il se compose de MM. Borg (Danemark), directeur du port de Copenhague; Hoernell (Suède), membre de l'Académie suédoise des sciences techniques; du général Faure (France) et de l'amiral Smith (Angleterre).

Les experts ont été désignés par les présidents de la commission des communications et transit de la Société des Nations et de la commission permanente consultative pour les questions militaires, navales et aériennes. Ils se rendront à Dantzig dans les derniers jours de janvier et présenteront un rapport au conseil de la Société des Nations lors de sa prochaine session qui doit s'ouvrir le 10 mars.

LES RELATIONS AVEC LA RUSSIE.

M. Darowski, ministre du Travail, vient d'être désigné pour le poste de ministre de Pologne à Moscou : les autorités soviétiques ont donné leur agrément à ce choix.

Les journaux polonais commentent très favorablement la nomination de M. Darowski, qui, avant la guerre, se trouvait en Russie à la tête de nombreuses entreprises industrielles, et qui possède de ce fait une compétence exceptionnelle.

LE TRAITÉ FRANCO-TCHÉCOSLOVAQUE.

Le traité franco-tchécoslovaque a été signé le 25 janvier 1924 par MM. Poincaré et Benès : en raison de son importance pour la situa-

tion politique dans l'Europe Centrale, nous publions ci-dessous les articles de ce traité :

ARTICLE PREMIER. — Les Gouvernements de la République française et de la République tchécoslovaque s'engagent à se concerter sur les questions extérieures de nature à mettre en danger leur sécurité et à porter atteinte à l'ordre établi par les traités de paix dont ils sont l'un et l'autre signataires.

ART. 2. — Les hautes parties contractantes se mettront d'accord sur les mesures propres à sauvegarder leurs intérêts communs dans le cas où ils seraient menacés.

ART. 3. — Les hautes parties contractantes, pleinement d'accord sur l'importance que présentent pour le maintien de la paix générale les principes d'ordre politique contenus dans l'article 88 du traité de paix de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919, ainsi que dans les protocoles de Genève du 4 octobre 1922, dont elles sont toutes deux signataires.

S'engagent à se concerter sur les mesures à prendre au cas où l'observation de ces principes serait menacée.

ART. 4. — Les hautes parties contractantes, prenant en considération particulière les déclarations faites par la Conférence des ambassadeurs le 3 février 1920 et le 1^{er} avril 1921, dont leur politique continuera à s'inspirer, ainsi que la déclaration faite le 10 novembre 1921 par le gouvernement hongrois aux représentants diplomatiques alliés,

S'engagent à se concerter dans le cas où leurs intérêts se trouveraient menacés par l'inobservation des principes énoncés dans ces diverses déclarations.

ART. 5. — Les hautes parties contractantes confirment leur plein accord sur la nécessité qui s'impose à elles, en vue du maintien de la paix, d'adopter une attitude commune en présence de toute tentative éventuelle de restauration de la dynastie des Hohenzollern en Allemagne, et s'engagent à se concerter sur les mesures à prendre dans cette éventualité.

ART. 6. — Conformément aux principes énoncés dans le pacte de la Société des Nations, les hautes parties contractantes conviennent que, au cas où il surgirait entre elles, dans l'avenir, des questions litigieuses qui ne pourraient être résolues par un accord amiable et par la voie diplomatique, elles soumettront ce litige, soit à la Cour permanente de justice, soit à un ou à plusieurs arbitres choisis par elles.

ART. 7. — Les hautes parties contractantes s'engagent à se communiquer les accords intéressant leur politique en Europe centrale qu'elles ont conclus antérieurement et à se consulter avant d'en conclure de nouveaux.

Elles déclarent que, à cet égard, rien dans le présent traité n'est contraire aux susdits accords et spécialement au traité d'alliance entre la France et la Pologne, aux accords ou arrangements conclus par la Tchécoslovaquie avec la République fédérale d'Autriche, la Roumanie, le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, non plus qu'à l'accord constaté par l'échange de lettres intervenu, le 8 février 1921, entre le gouvernement italien et le gouvernement tchécoslovaque.

ART. 8. — Le présent traité sera communiqué à la Société des Nations conformément à l'article 18 du pacte. Le présent traité sera ratifié et les instruments de ratification seront échangés à Paris, le plus tôt possible.

A. F.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — PRODUCTION

LES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN POLOGNE.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce de Pologne vient de publier, dans sa revue *Przemysl i Handel* les résultats obtenus par les industries extractives polonaises au cours du premier semestre de l'année 1923.

Pendant la période envisagée, l'extraction houillère de la Pologne s'est élevée à 18.267.481 tonnes, dont 13.278.459 pour la wojewodie de Haute-Silésie et 4.989.022 tonnes pour les autres parties du territoire polonais : comme on pourra le constater par la comparaison avec les chiffres reproduits dans *la Pologne* du 15 octobre 1923, ces chiffres expriment une amélioration marquée sur les années antérieures; ils sont toutefois inférieurs à ceux de la période d'avant-guerre.

La main-d'œuvre a par contre augmenté puisqu'elle serait passée, sur tout le territoire polonais, de 154.636 en 1913 à 147.789 en 1919, à 180.087 en 1921, à 212.913 en 1922, et à 213.125 pendant le premier semestre de 1923.

La production des cokeries polonaises, qui se trouvent réunies en Haute-Silésie, est sensiblement égale à celle d'avant-guerre : 677.164 tonnes au cours des six premiers mois de 1923 contre 1 million 178.600 tonnes en 1913 : après avoir constaté un certain ralentissement en 1919 (1.050.000 tonnes), on remarque une assez sérieuse reprise en 1921 (1.290.200 tonnes) et en 1922 (1.331.042 tonnes) : la main-d'œuvre a sérieusement augmenté, de 2.500 en 1913 à 3.830 en 1923.

Les mêmes remarques peuvent être faites, en ce qui concerne la fabrication des briquettes de charbon : 230 ouvriers et 136.767 tonnes pendant le premier semestre de 1923, 180 ouvriers et 200.000 tonnes en 1913.

Le lignite est extrait surtout dans les wojewodies de Kielce, Poznan et Stanislawow : mais le rendement du premier semestre de 1923 est en diminution par rapport à celui des années antérieures : 87.681 tonnes contre 219.983 tonnes en 1922, 270.413 tonnes en 1921, 178.400 tonnes en 1919 et 192.488 tonnes en 1913. La main-d'œuvre a varié de 1.178, en 1913 à 1.349, en 1919; à 2.428 en 1921; à 1.349, en 1919 et à 1.178, en 1913.

Nous avons déjà fourni, dans *la Pologne* du 1^{er} novembre 1923, des renseignements étendus sur la production pétrolière polonaise au cours du premier semestre de 1923 : on pourra rapprocher de cette note les indications concernant les années 1921 et 1922 (Voir *la Pologne* du 15 mai 1923, pages 552 et suivantes).

Pendant les six premiers mois de l'année 1923, il a été extrait, en Pologne, 162.185 tonnes de sel gemme, dont 106.410 tonnes en

Petite-Pologne et 55.775 tonnes dans les wojewodies de Poznan et de Varsovie, avec une main-d'œuvre totale de 4.235 ouvriers; la production des années antérieures a été de 295.403 tonnes en 1922, 169.203 tonnes en 1921, 301.612 tonnes en 1919, et 295.403 tonnes en 1913 : la main-d'œuvre, de 4.285 en 1922, 4.755 en 1921 et de 3.721 en 1913.

Un progrès considérable a été réalisé dans l'industrie des sels potassiques : 28.573 tonnes pendant le premier semestre de 1923 au lieu de 46.083 tonnes en 1922, 15.511 tonnes en 1921, 2.500 tonnes en 1919, 2.344 tonnes en 1913; ce développement n'a pas eu comme contre-partie un accroissement correspondant de la main-d'œuvre : 492 ouvriers en 1923, 432 en 1922, 286 en 1921, 174 en 1919.

Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer que l'extraction du minerai de fer ne réalise pas, sur le territoire polonais, de progrès bien caractérisés, en raison de la pauvreté ou de l'épuisement des gisements : le rendement des mines et minières s'est élevé à 200.000 tonnes environ pendant le premier semestre de 1923, avec 6.000 ouvriers; à 396.376 tonnes, en 1922, avec 5.742 ouvriers; à 304.243 tonnes, en 1921, avec 4.930 ouvriers; à 154.228 tonnes, en 1919, avec 2.125 ouvriers; à 463.502 tonnes, en 1913, avec 4.376 ouvriers. Les principaux centres d'extraction se trouvent dans les wojewodies de Kielce et de Haute-Silésie (respectivement 160.000 et 40.000 tonnes au cours des six premiers mois de 1923).

Nous mentionnerons une faible production de pyrites dans les wojewodies de Kielce et de Haute-Silésie : au total, 800 tonnes environ, dans le premier semestre de 1923 (2.500 ouvriers); 1.620 tonnes, en 1922 (5.303 ouvriers); 2.830 tonnes, en 1921 (1.427 ouvriers); 6.509 tonnes en 1913.

Enfin, la Pologne fournit, principalement dans la wojewodie de Haute-Silésie, des minerais de zinc et de plomb : 158.000 tonnes pendant les six premiers mois de 1923 (8.300 ouvriers); 290.207 tonnes, en 1922 (8.200 ouvriers); 290.000 tonnes, en 1921 (9.250 ouvriers); 287.650 tonnes en 1919 (8.500 ouvriers); 554.350 tonnes en 1913 (11.650 ouvriers).

II. — COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

France.

Un décret du 21 janvier 1924 suspend l'exportation des beurres jusqu'au 15 avril 1924:

D'autre part, un décret du 24 janvier 1924 prohibe la sortie de la houille crue, des agglomérés de houille, y compris le lignite, et de la houille carbonisée (coke).

Toutefois des exceptions à ces dispositions pourront être autorisées sous les conditions qui seront déterminées par le ministre des Finances.

Enfin un décret du 25 janvier 1924 prohibe la sortie des peaux brutes, fraîches ou sèches, grandes ou petites (n° 21 du tarif douanier) et des peaux préparées de cheval, de bœuf, de veau et de vachette tannées, mégissées ou corroyées (extrait du n° 476).

Cette disposition ne s'applique pas aux peaux brutes d'origine étrangère importées en vue de la réexportation, à la condition qu'elles soient placées, lors de l'importation, sous le régime de l'entrepôt, du transit ou du transbordement.

Des dérogations à la prohibition pourront être accordées dans des conditions qui seront déterminées par le ministre des Finances.

*
**

Un décret du 25 janvier 1924 institue un droit de sortie de 15 % *ad valorem* sur les limailles, débris de vieux ouvrages en zinc, déchets, scories, mattes et cendres de zinc et résidus zincifères (n° 655 bis du tarif douanier).

Pologne.

Aux termes d'un avis publié par le Ministère du Trésor dans le *Monitor Polski* du 16 janvier 1924, le montant des droits de sortie est fixé de la manière suivante, pour les produits ci-après énumérés : millet (par 100 kilogrammes) : 0,83 franc-or; sarrasin (par 100 kilogrammes) : 1,55 franc-or; haricots (par 100 kilogrammes) : 2,07 francs-or; pois (par 100 kilogrammes) : 2,33 francs-or; volaille morte (par kilogramme) : 0,21 franc-or; dinde vivante (par unité) : 0,78 franc-or; oie vivante (par unité) : 0,62 franc-or; canard vivant (par unité) : 0,41 franc-or; poule vivante (par unité) : 0,31 franc-or.

D'après diverses informations, les droits de sortie ont été fixés à 12 dollars par 10 tonnes de pommes de terre; à 100 dollars par 10 tonnes de trèfle; à 20 dollars par 10 tonnes de « peluska »; à 15 dollars par 10 tonnes de vesce et de serradelle.

L'EXPORTATION DES ŒUFS POLONAIS EN 1923.

Le contingent total d'exportation des œufs pendant l'année 1923 s'est élevé, en Pologne, à 900 wagons de 10 tonnes : sur cette quantité 20 % ont été réservés à l'Autriche et à la Suisse, pour l'application des accords conclus avec ces deux pays; le reste, soit 725 wagons, soit encore 80 %, a été réparti entre différentes firmes, qui avaient sollicité une permission de la sous-commission compétente de l'Office général d'Importation et d'Exportation : toutes les demandes n'ont d'ailleurs pas été agréées par cet organisme : 231 firmes, sur 489, se sont vu opposer un refus, parce qu'elles ne remplissaient pas les conditions, assez sévères, imposées par la décision du Ministère de l'Industrie et du Commerce, publiée au *Monitor Polski* du 7 avril 1923 (Voir les renseignements que nous avons donnés sur la question dans *la Pologne* du 1^{er} mai 1923, pages 513 et 514).

La sous-commission, chargée de répartir le contingent, a entendu améliorer le commerce polonais des œufs : elle a écarté, en conséquence, avec une inflexible rigueur les maisons qui n'étaient pas

pourvues des installations techniques nécessaires, ou qui paraissent avoir l'habitude de se livrer à un trafic des permis d'exportation : loin de se relâcher, la sévérité de la sous-commission paraît s'être accrue : pour chacun des cinq partages mensuels, auxquels a donné lieu la distribution du contingent global de l'année 1923, le nombre des maisons bénéficiaires s'est élevé à 99, pour le premier; à 66, pour le deuxième; à 61, pour le troisième; à 44, pour le quatrième; et, enfin, à 32, pour le cinquième.

Comme il est facile de le comprendre, la plus grande partie des firmes ainsi choisies se trouvent en Petite-Pologne; c'est en effet dans cette région que le commerce des œufs est le mieux organisé, dans toutes ses modalités : au total, pendant les cinq mois considérés, des autorisations d'exportation ont été accordées à 168 maisons en Petite-Pologne; 80 maisons dans l'ancien Royaume du Congrès; 54 maisons en Grande-Pologne et en Poméranie polonaise.

On constate la même supériorité en comparant les quantités exportées : 445 wagons en Petite-Pologne; 209 wagons dans l'ancien Royaume du Congrès; 71 wagons en Grande-Pologne et en Poméranie polonaise; soit, pour chacune de ces régions, 61 %; 29 % et 10 % de l'exportation globale de la Pologne (non compris, les tonnages destinés à la Suisse et à l'Autriche, comme il a été indiqué plus haut).

Cette exportation est encore bien inférieure à celle d'avant-guerre, qui était de 6.600 wagons environ; il est vrai qu'on constate au cours des dernières années une amélioration constante : 250, wagons en 1920; 500, en 1921; 616, en 1922; soit, respectivement, 4 %, 8 %, 9 % du chiffre de 1913.

Les ventes d'œufs, effectuées par la Pologne à l'étranger en 1923, ne correspondent d'ailleurs pas aux possibilités : dans un excellent article de M. Witold Hoyer dans *Przeglad Gospodarczy*, organe de l'Union Centrale de l'Industrie, des Mines, du Commerce et des Finances de la Pologne, le nombre des poules pondeuses sur le territoire polonais est évalué approximativement à 30 millions, qui, à raison de 70 œufs par tête et par an, fournissent certainement 2.100 millions d'œufs.

Or la consommation globale de la Pologne (50 œufs par habitant et par an) ne paraît pas devoir dépasser 1.492,5 millions de pièces; auxquelles s'ajoutent environ 180 millions, exigées par la couvée : soit, en tout, 1.672,5 millions d'œufs par an.

On peut donc considérer que 427,5 millions d'œufs restent, dans une année normale, disponibles pour l'exportation, c'est-à-dire, en chiffres ronds, 2.700 wagons de 10 tonnes. Il est vraisemblable que le Ministère du Commerce s'est refusé à fixer à ce chiffre élevé le contingent d'exportation, dans le dessein de répondre largement aux besoins de la consommation nationale et aussi d'assurer, sur le marché international, la réputation de qualité de l'œuf polonais.

Il convient d'ajouter que, par suite de l'application du droit de sortie, le Trésor polonais a encaissé, au cours de la campagne de 1923, 146.658 livres sterling.

III. — QUESTIONS FINANCIÈRES

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FRANCE.

La Bourse de Paris a vu se dérouler, principalement le lundi 14 janvier 1924, les événements les plus émouvants depuis la guerre : en cette journée historique, le franc français a subi un véritable affaissement : le dollar s'est inscrit à 23,10; la livre sterling, à 98,50; et même la lire italienne, à 101,20.

Une émotion intense a accueilli ces chiffres, non seulement à la Bourse de Paris et dans les milieux financiers, mais encore dans toute la France et dans tous les milieux étrangers, amis de ce pays.

Il est indispensable de commenter un tel événement, qui revêt une importance nationale et internationale de premier rang.

Quelles sont les causes du fléchissement du franc français?

Il ne faut pas se dissimuler que le change français est manœuvré de l'extérieur : on estime généralement qu'une foule de porteurs étrangers de francs détiennent une vingtaine de milliards, auxquels la France ne peut opposer une contre-partie équivalente; cette créance liquide se superpose aux créances de guerre de gouvernement à gouvernement (dettes envers l'Angleterre et les États-Unis, notamment), à celles des souscripteurs étrangers aux emprunts français de l'État, des villes, des chemins de fer, etc. : on aperçoit donc le volume considérable dont dispose ainsi la spéculation internationale; cette spéculation s'exerce bien certainement, et pour des raisons politiques, dans une direction antifrançaise : mais elle ne saurait, à elle seule, soutenir et développer le mouvement de baisse du franc, lui donner surtout cette ampleur généralisée, nécessaire à ses desseins : quels arguments donne-t-elle donc à tous les porteurs de francs, pour les engager à liquider leur avoir et à le convertir en devises anglo-saxonnes ou américaines?

Nous pouvons résumer ainsi leur caractère général : la finance internationale, qui joue, pour le moment, la baisse du franc, s'efforce de déterminer dans toute la clientèle étrangère du Trésor français une crise de confiance.

C'est cette confiance qu'à tout prix la France doit affermir : il y va de son salut, du salut de ses vrais et fidèles alliés; on peut être sûr que, de toute façon, elle ne faillira pas à ce devoir sacré.

Les critiques des détracteurs du franc ne peuvent guère porter sur la situation économique de la France, sur sa balance commerciale, sur le rendement des impôts antérieurement votés, ni même sur l'équilibre du budget normal et le bilan de la Banque de France.

L'agriculture se trouve en effet dans un état de prospérité qu'elle n'avait pas connu depuis très longtemps : le bien-être matériel et intellectuel des campagnes s'est considérablement amélioré; le paysan français, qui a largement contribué au succès des récents emprunts de l'État, s'est encore libéré des hypothèques qui grevaient sa terre; bien plus, on ne compte pas le nombre de fermiers, qui sont devenus propriétaires.

L'industrie de son côté n'est pas atteinte par le chômage : ses

moyens matériels et financiers se sont accrus dans de fortes proportions; on peut ajouter que l'ouvrier connaît l'aisance, grâce aux hauts salaires pratiqués depuis la guerre, et que, malgré bien des excitations d'origine équivoque, aucun désordre social ne se produit.

La balance commerciale de la France est nettement positive : les exportations dépassent, de plusieurs centaines de millions, les importations, si, dans leur calcul, on fait entrer en ligne de compte toutes les marchandises achetées par les voyageurs en France et emportées dans leurs bagages.

Mêmes constatations réconfortantes, en ce qui concerne le rendement des impôts : au cours de l'année 1923, le Trésor français a encaissé, au titre des impôts indirects et des monopoles, 17.148 millions 037.000 francs, soit 241.440.500 francs de plus que les évaluations budgétaires et 2.060.090.600 francs de plus qu'en 1922.

Le produit des impôts directs ayant atteint, durant l'année 1923, 4.143.252.600 francs et les revenus du domaine 229.546.700 francs, le total des ressources *normales et permanentes* (impôts directs, impôts indirects, monopoles et produits du domaine) s'est élevé à 21.520.836.300 francs, chiffre supérieur de 3.137.272.400 francs à celui enregistré l'année précédente.

Quant aux recouvrements opérés au titre des ressources exceptionnelles et des recettes d'ordre et produits divers, ils se sont montés, en 1923, à 1.974.793.800 francs, dont 1.333.520.200 francs ont été encaissés au titre de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. La liquidation des stocks a encore produit 200 millions 364.900 francs.

En additionnant le produit de ces ressources exceptionnelles et celui des recettes normales et permanentes, on constate que, pendant l'année 1923, le total des recouvrements effectués pour le compte de l'Etat a atteint 23.495.630.100 francs.

Le budget normal est en conséquence équilibré, et même avec un léger excédent de recettes : les dépenses se sont en effet élevées à 23.402 millions de francs.

Le budget de 1924 sera encore plus satisfaisant, puisque les recettes du Trésor seront certainement accrues par rapport à celles de 1923.

Nous ajouterons que le bilan de la Banque de France se présente dans les conditions suivantes : du 28 décembre 1922 au 3 janvier 1924, l'encaisse-or est passée de 3.670 à 3.676 millions de francs; le portefeuille, de 2.402 à 4.313 millions de francs; les avances à l'Etat, de 23.600 à 23.100 millions de francs; la circulation fiduciaire, de 36.359 à 39.114 millions de francs (limite du pouvoir d'émission : 41 milliards).

Dans les brèves notes précédentes, nous n'avons examiné que les éléments techniques du problème; mais il est nécessaire de tenir compte également de certains facteurs moraux, tels que la faculté d'épargne du peuple français, son amour de l'ordre, son goût du travail, toutes qualités que la tourmente mondiale n'a ni entamées, ni altérées.

En quoi consiste donc alors la crise de confiance dont nous parlions plus haut?

Cette crise est provoquée par une appréhension et par un fait.

D'une part, certains esprits prétendent que, d'ici les élections générales, la Chambre actuelle, soumise au cauchemar de la réélection, ne saura pas éviter les dépenses, destinées principalement à susciter ou à entretenir l'enthousiasme du corps électoral; d'autres même vont plus loin : ils supposent que la majorité prochaine sera composée de partis, soucieux de réaliser d'importantes réformes « sociales », génératrices, à coup sûr, de popularité, mais aussi de dépenses nouvelles.

D'autre part, nous avons déjà signalé que le budget normal était parfaitement équilibré; mais il n'en est pas de même du budget dit « des dépenses recouvrables », c'est-à-dire des dépenses mises par le Traité de Paix à la charge de l'Allemagne, mais que le Reich persiste à ne pas acquitter.

Le budget des dépenses recouvrables de 1924 comporte non seulement les sommes destinées à assurer la reconstitution des régions dévastées, mais encore le montant des intérêts des emprunts contractés pour le même objet, depuis le 1^{er} janvier 1922 (les intérêts des emprunts antérieurs à cette date, environ 3.638 millions de francs, figurent au budget normal) et les pensions de guerre : c'est ainsi que, par suite de la carence volontaire et continue de l'Allemagne, et malgré certains produits divers, le solde des dépenses recouvrables s'élève, pour 1924, à 6.063 millions qui comprennent l'intérêt des dépenses de reconstitution et les pensions, et auxquels, dans les précédentes prévisions budgétaires, il devait être pourvu uniquement par des ressources d'emprunt (les dépenses de reconstitution proprement dites, qui sont des *dépenses en capital*, doivent rester, bien entendu, couvertes par l'emprunt, comme il est d'ailleurs normal).

Sans s'arrêter à la lourde responsabilité allemande, ni même aux engagements solennellement pris par le Reich allemand, les financiers internationaux représentent aux porteurs étrangers que la France, obligée d'emprunter pour acquitter les intérêts de sa dette recouvrable, accroît cette dette selon une progression dangereuse : et ils évoquent le spectre de l'inflation, qui est une maladie déjà trop connue en Europe.

En présence de cet état d'esprit, le Gouvernement français a pris ou propose au Parlement les mesures destinées à restaurer la confiance des porteurs de francs et à rétablir l'équilibre du budget des dépenses recouvrables, sans que, bien entendu, cette décision implique une renonciation quelconque aux obligations de l'Allemagne, résultant du Traité de Paix.

Des sanctions immédiates ont été appliquées contre certains spéculateurs; le président du Conseil a fait connaître à la Chambre, dans la séance du jeudi 17 janvier 1924, qu'aucune dépense nouvelle ne serait dorénavant inscrite au budget, sans qu'on ait trouvé au préalable une recette correspondante; des économies seront réa-

lisées par suppression d'emploi ou regroupement de services; les fraudes fiscales seront impitoyablement poursuivies et réprimées; enfin, des compléments considérables de recettes seront fournis par l'augmentation des impôts et ressources diverses du Trésor : de cette façon, sera assuré l'équilibre des recettes et des dépenses permanentes du budget normal et du budget des dépenses recouvrables.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA POLOGNE.

Au cours d'une déclaration qu'il a faite à la presse polonaise, M. Grabski, président du Conseil, ministre des Finances, a donné les renseignements suivants sur la situation financière de l'Etat polonais.

« La dette du Trésor polonais a été sérieusement réduite dans la première décade du mois de janvier, ce qui n'avait pas été fait depuis le milieu de l'année 1922. De même le déficit du mois de janvier ne sera que de 25 millions de francs-or au lieu de 60 millions en décembre dernier. Ces heureux résultats ont pu être obtenus grâce à la valorisation des impôts, c'est-à-dire à leur fixation en monnaie stable. »

M. Grabski a confirmé ensuite qu'à partir du mois de février prochain le budget polonais sera clos sans déficit; il était très difficile d'arriver à ce but, mais on peut aujourd'hui le considérer comme atteint.

« Les recettes de l'impôt sur la fortune, a ajouté le président du Conseil, doivent fournir cent quatre-vingts millions de francs-or dans les deux mois de février et de mars, ce qui constitue environ un cinquième de l'impôt total sur la fortune. La moitié de cette somme sera versée par les grands propriétaires fonciers. Toutefois, ceux qui se trouveront dans l'impossibilité de payer seront surchargés d'un intérêt de 2 % par mois.

« Quant à la Banque d'Emission, elle sera indépendante du gouvernement et ce dernier s'adressera à elle comme à une institution privée; ainsi le gouvernement ne pourra plus avoir recours à de nouvelles émissions.

« D'autre part, le gouvernement prépare de nouveaux moyens de crédit : 1° des bons dits d'impôt qui faciliteront le paiement des contributions et 2° l'émission d'obligations des chemins de fer libérées en francs-or et devant couvrir le déficit du Ministère des Voies et Communications. Ces obligations, a déclaré M. Grabski, rapporteront un intérêt de 10 % et certains groupes de capitalistes étrangers s'offrent déjà pour en acheter de grandes quantités.

« En ce qui concerne la vie chère, conclut M. Grabski, le gouvernement prendra des mesures énergiques pour que les denrées de première nécessité ne puissent constituer un objet de spéculation et afin qu'on les trouve sur le marché en quantité suffisante, ce qui fera nécessairement baisser leur prix. »

L'EMPRUNT INTÉRIEUR POLONAIS.

Dans la *Pologne* du 15 janvier 1924, page 48, nous avons fait

connaître l'émission d'une série II A 6 % de bons-or du Trésor polonais : une note publiée au *Monitor Polski* du 7 janvier 1924 annonce que le taux de souscription a été fixé à 975.000 marks polonais pour un « zloty » polonais.

LES AVANCES DE LA FRANCE A LA POLOGNE.

Une loi du 8 janvier 1924, publiée au *Journal Officiel* du 13 janvier 1924, autorise le ministre des Finances de France à « consentir au gouvernement polonais, sur les ressources de la trésorerie, et jusqu'à concurrence de quatre cents millions de francs, des avances remboursables, préalablement garanties et portant intérêt au taux de 5 % ».

LE TAUX DE L'ESCOMPTE ET DES AVANCES SUR TITRE EN FRANCE.

Le Conseil général de la Banque de France a décidé d'élever à nouveau le taux de l'escompte de 1/2 %. Il se trouve donc porté de 5 1/2 à 6 %, ce qui représente une différence de 1 % depuis le début de l'année, le taux de l'escompte ayant déjà été augmenté de 1/2 %.

Dans les milieux financiers, on considère que cette décision se rattache à l'ensemble des mesures qui ont pour but la défense du franc français. Il convient de remarquer que la limite du pouvoir d'émission de la Banque étant de 41 milliards, la marge entre cette limite et le montant des billets en circulation n'est, au dernier bilan, qu'un peu supérieure à 2 milliards, et que le portefeuille est en nouvelle augmentation de plus de 41 millions. La Banque défend donc, non pas comme autrefois, son encaisse, mais sa marge d'émission.

Quant à la hausse du taux des avances sur titres, elle dérive naturellement de l'élévation du loyer général de l'argent. La Banque peut ainsi se défendre contre un afflux de demandes d'avances qui se produirait fatalement si le taux des avances était inférieur au taux de rendement des valeurs bénéficiant du privilège de l'escompte.

IV. — VOIES DE COMMUNICATION

LE MOUVEMENT DU PORT DE GDANSK.

L'administration polonaise vient de publier la statistique du mouvement maritime de Gdansk pendant le premier semestre de l'année 1923 : au cours de cette période, 2.902 navires sont entrés dans ce port ou en sont sortis : leur tonnage net était de 1.705.120 tonnes; ce chiffre représente une progression assez sensible sur les années antérieures, et notamment sur celles d'avant-guerre; on pourra s'en rendre compte, en se reportant aux renseignements publiés sur la question dans *la Pologne* du 1^{er} juin 1923, pages 627 et suivantes et du 15 janvier 1923, pages 78 et suivantes.

L'Allemagne se présente en tête des pays, qui fréquentent le port de Gdansk, avec 1.547 bateaux et 557.793 tonnes, soit 32,71 % du tonnage total (26,22 % en 1922; 23,60 % en 1921; 21,1 % en 1920;

39,9 % en 1919; 54,1 % en 1912); puis vient le Danemark, avec 280 bateaux et 311.764 tonnes; ce tonnage (18,18 % de la totalité) est en dégression marquée sur celui des deux années antérieures (25,96 % en 1922; 20,4 % en 1921), mais légèrement supérieur encore à celui de 1920 (8,42 %), de 1919 (3,32 %), et de 1912 (6 %).

L'Angleterre occupe la troisième place dans le mouvement maritime de Gdansk : 187 bateaux et 241.836 tonnes, c'est-à-dire 14,10 % du tonnage total (en 1922, 13,96 %; en 1921, 14,89 %; en 1920, 25,55 %; en 1919, 14,7 %; en 1912, 8,3 %).

La France a été, au cours du premier semestre 1923, plus largement représentée à Gdansk que durant les années antérieures : 96 bateaux et 182.813 tonnes, soit 10,72 % du tonnage total (3,18 % en 1922; 3,60 % en 1921; 2,39 %, en 1920; 2,2 %, en 1919; 0,2 % en 1912). Cette augmentation résulte des perturbations créées dans le transit à travers l'Allemagne par la résistance dite « passive » du gouvernement du Reich : la plus grande partie du trafic entre la France et la Pologne a emprunté la voie maritime.

Les Etats-Unis d'Amérique, par contre, n'ont fourni, avec 36 bateaux et 118.325 tonnes, que 6,94 % du tonnage total, alors que cette proportion s'était élevée, en 1921, à 14,90 %; en 1920, à 23,31 %; en 1919, à 29,6 % (en 1912, à 0,1 %).

Nous énumérons ensuite par ordre d'importance : la Norvège (169 bateaux; 105.170 tonnes; 6,13 % du tonnage total); la Ville libre de Gdansk (224 bateaux; 70.718 tonnes; 4,12 %); la Suède (154 bateaux; 44.202 tonnes; 2,58 %); la Pologne (113 bateaux; 19.853 tonnes; 1,16 %); la Hollande (25 bateaux; 17.681 tonnes; 1,03 %); le Japon (0,44 %); la Lettonie (0,43 %); Memel (0,43 %); la Finlande (0,117 %); l'Esthonie (0,026 %); la Russie (0,021 %), etc.

V. — QUESTIONS DIVERSES

LE NOMBRE DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT EN POLOGNE.

D'après la statistique qui vient d'être établie par l'administration polonaise pour l'année 1922, le nombre des fonctionnaires de l'Etat est, en Pologne, de 436.946, soit 16,91 pour 1.000 habitants.

Cette quantité ne semble pas en général exagérée, si on la compare aux chiffres de certains autres pays : en effet, la France possède 15,07 fonctionnaires par 1.000 habitants; la Belgique, 22,53; l'Autriche (en 1920-1921), 37,77; la Bulgarie, 22,38; le Danemark, 12,75; la Tchécoslovaquie, 11,24; l'Allemagne, 26,23; la Grande-Bretagne, 8,06; l'Italie, 7,51; la Suisse, 17,76; les Etats-Unis, 2,82.

Les 436.946 fonctionnaires polonais se répartissent de la manière suivante : 1.385, pour les différents services de la Diète, etc.; 1.103, pour le Ministère des Affaires Etrangères; 8.365, pour le Ministère de l'Intérieur (administration centrale et pouvoirs locaux); 66.190, pour la police; 18.615, pour l'administration de la Justice; 78.035, pour le Ministère de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts (dont 59.678 pour l'enseignement primaire, 6.095 pour l'en-

seignement secondaire, 4.213 pour l'enseignement supérieur, 1.306 pour l'enseignement technique); 10.186, pour l'Assistance Sociale (dont 7.457 pour le Ministère de la Santé Publique et 2.729 pour le Ministère du Travail et de l'Assistance Sociale); 19.935, pour l'administration des Finances; 1.210, pour le Ministère de l'Industrie et du Commerce; 2.118, pour le Ministère de l'Agriculture; 4.120, pour le Ministère des Travaux Publics; 223.144, pour les entreprises de l'Etat (mines : 3.263; imprimerie, agence P. A. T., etc. : 1.982; chemins de fer : 181.682; postes et télégraphes : 26.528; stations climatiques et eaux : 536; forêts : 8.992; navigation commerciale : 161); 2.540 pour les Offices temporaires divers.

On pourra compléter les indications précédentes par les renseignements étendus, que nous avons donnés sur la même question dans la *Pologne* du 1^{er} janvier 1923, pages 26 et suivantes.

A. MERLOT.

LA VIE INTELLECTUELLE

LES ÉCOLES POLONAISES EN LETTONIE.

Astreinte, au moment de son admission au sein de la Société des Nations, à signer une déclaration reconnaissant le droit des minorités, la Lettonie a fait valoir devant le Conseil de la Société des Nations que sa législation antérieure avait déjà reconnu aux minorités ethniques comprises dans ses frontières les avantages qu'assurent, dans les autres pays, à ces minorités les traités signés sous l'égide de la Société des Nations. Elle a déposé, à cette occasion, au secrétariat de la Société des Nations, une série de mémoires qui ont paru au *Journal Officiel* de la Société et d'où le professeur *Stanislas Kutrzeba* puise, en ce qui concerne la Pologne, des détails qui font l'objet d'un intéressant article publié dans le dernier numéro du *Przeгляд Wspolczesny* de Cracovie.

Nous apprenons que, sur 1.595.131 habitants que comprenait vers la fin de l'année 1921 la Lettonie, on comptait 52.244 Polonais (91.477 Russes, 79.368 Juifs, 58.097 Allemands et 25.538 Lithuaniens).

L'enseignement primaire est obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans. Il est donné dans la langue maternelle. On considère, comme telle, la langue que l'enfant parle couramment et que les parents ont déclaré être la sienne, à son immatriculation à l'école. Les écoles pour minorités sont entretenues aux frais de l'Etat et des communes respectives. Toutefois les minorités ont le droit de réclamer des classes distinctes pour leurs enfants, si le nombre de ceux-ci atteint le chiffre de 30 dans une localité donnée. Dans ce cas, l'instituteur est rétribué par les minorités. L'enseignement du catéchisme, dans leur langue maternelle, peut être réclamé par les minorités lorsque le nombre d'enfants parlant leur langue n'est pas inférieur à six dans chaque classe.

On comptait en 1920-1921, sur un nombre global de 359 écoles primaires, 19 écoles où l'enseignement était donné en langue polonaise, 213 pour les Russes, 73 pour les Allemands, 44 pour les Juifs, 4 pour les Lithuaniens et 6 pour les Esthoniens.

Le chiffre des enfants fréquentant les écoles polonaises s'élevait à 4.523, celui des instituteurs enseignant en polonais à 153. Le chiffre des élèves de langue russe, allemande et juive était respectivement de 19.000, 8.412 et 7.167.

Bien que la situation des écoles primaires où l'enseignement était donné en langue polonaise était relativement satisfaisante, elle était loin de l'être en ce qui concerne les écoles secondaires.

Au cours de l'année scolaire 1919-1920, on ne comptait en Lettonie pas une seule école secondaire où l'enseignement fût donné en polonais, alors qu'on y relevait 12 écoles russes, 13 allemandes et 4 juives, soit en tout 29 écoles secondaires destinées à différentes minorités nationales. Ce ne fut qu'en 1920-1921 que fit son apparition la première école secondaire polonaise. Elle comptait deux classes avec 35 élèves et 10 professeurs. Un nombre considérable de Polonais fréquentait en 1920-1921 les cours des écoles secondaires où l'enseignement était donné dans une autre langue qu'en polonais. On en comptait 49 dans des écoles lettones, 12 dans des écoles allemandes, jusqu'à 320 dans des écoles russes et même 9 dans des écoles juives. Par contre, pas un seul non-polonais ne fréquentait l'école polonaise. Une certaine amélioration est à signaler en 1921-1922. La statistique signale 3 écoles secondaires polonaises comptant chacune 5 classes avec 26 professeurs et 90 élèves. En 1922, on comptait par chaque école secondaire polonaise 321 élèves qui auraient dû pratiquement la fréquenter, alors qu'en réalité le nombre de ses élèves s'élevait à peine à 199, ce qui revient à dire que le restant des jeunes gens polonais ne faisaient pas du tout d'études ou fréquentaient des écoles où l'enseignement se faisait dans une autre langue qu'en polonais.

Le professeur *Kutrzeba* relève un phénomène regrettable, c'est la russification des enfants polonais en Lettonie, à la suite de l'influence qu'exerce sur eux l'école secondaire russe. Ce phénomène se manifeste également à l'égard de la population autochtone. Les mémoires présentés à ce sujet à la Société des Nations signalent que le chiffre des élèves d'origine russe fréquentant les écoles secondaires où l'enseignement se fait en langue russe n'est que de 17 %, alors que celui des Juifs est de 58 %, des Polonais de 7 1/2 %, des Lettons 11 %, etc. Au cours de la même année les écoles secondaires de langue allemande comptaient 76 1/2 % d'Allemands et plus de 18 % de Juifs. Le reste était composé d'autres nationalités, dont à peine 0,59 % de Polonais. Quant aux élèves de nationalité juive, on en comptait 909 dans des écoles juives, 2.480, dans des écoles russes, 371, dans des écoles allemandes et à peine 349 dans des écoles lettones. Par contre, les statistiques ne signalent aucun élève juif dans les écoles polonaises. Ces chiffres sont assez significatifs. Ils démontrent la force d'attraction que les écoles de langue russe et allemande exercent sur les différentes minorités nationales, au détriment de l'école lettone. Seule, l'école

polonaise n'est fréquentée que par des Polonais et encore qu'une grande partie de ces derniers suit les cours d'écoles où l'enseignement est donné en russe, letton ou allemand. Un démenti éloquent est infligé par ces statistiques aux accusations d'impérialisme portées contre la Pologne par ses adversaires. Nous voyons que l'école secondaire polonaise en Lettonie, loin de suffire aux besoins de ses nationaux, ne compte, parmi ses élèves, aucun représentant d'une autre nationalité. La Lettonie n'a donc rien à redouter du développement d'écoles où l'enseignement serait donné en langue polonaise. Celles-ci suffiraient tout au plus à satisfaire les besoins culturels des jeunes gens de nationalité polonaise. La jeunesse lettone trouvera dans l'élément polonais élevé sur son sol un allié tout indiqué pour lutter contre les influences de plus en plus prépondérantes de l'élément russe qui, à la faveur des lois protégeant ces minorités, continue la politique de russification en vigueur avant le bouleversement européen qui amena la libération de la Lettonie et des autres pays baltes.

LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA REVUE TECHNIQUE.

On vient de célébrer à Varsovie le cinquantième anniversaire d'une des plus anciennes publications techniques polonaises, le *Przeglond Techniczny* (la Revue Technique). Une nombreuse assistance composée de l'élite des ingénieurs polonais et présidée par l'ingénieur *Mierzejewski*, s'était réunie le 20 octobre dans la salle des fêtes de l'Ecole Polytechnique où des discours ont été prononcés par le vice-recteur de l'Ecole, le professeur *Léon Staniewicz*, au nom du corps des professeurs de l'Ecole Polytechnique, l'ingénieur *P. Drzewiecki*, ancien président du Conseil Municipal de Varsovie, au nom de l'Association des ingénieurs, et l'ingénieur *Rodowicz*, au nom de la délégation des Associations techniques polonaises.

Le plus ancien des rédacteurs du *Przeglond Techniczny*, le prof. *Kucharzewski* a fait l'historique de cette intéressante publication. Il apparaît de son exposé que le *Przeglond Techniczny* a été le berceau d'une série de publications devenues aujourd'hui indépendantes, comme la *Gazeta Cukrownicza* (la Gazette des sucreries), le *Przeglond Gorniczo-hutniczy* (la Revue minière et des hauts fourneaux) et le *Przeglond Elektrotechniczny* (la Revue électro-technique). Puis le sous-secrétaire d'Etat *Eberhardt* a tracé un tableau du développement de la presse technique et de son importance pour la vie économique du pays.

La cérémonie a été accompagnée de l'ouverture d'une exposition spéciale de la presse technique polonaise et étrangère. Cette exposition, à l'ouverture de laquelle a procédé le ministre du Commerce et de l'Industrie, l'ingénieur *Kiedron*, présente au public une collection intéressante d'environ 500 revues techniques et 300 revues commerciales et industrielles. Les publications étrangères y sont largement représentées. La section française est très riche. La presse polonaise souligne l'importance de l'effort réalisé par la France après la guerre dans le domaine des publications techniques. Il en est de

même pour l'Italie qui fait preuve d'une grande vitalité, en ce qui concerne la presse technique et les autres publications spéciales.

En ce qui concerne la Pologne, la critique est unanime à constater un **grand pas** réalisé en avant sur le chemin du développement et du perfectionnement des publications techniques.

Il reste évidemment encore beaucoup à faire, mais si la presse technique polonaise continue à se développer de la même façon dont elle a donné des preuves si intéressantes au cours des quelques années de l'existence indépendante de la Pologne, il y a lieu d'espérer qu'elle ne tardera pas d'être sous peu à la hauteur des exigences que lui pose la vie économique d'un pays aussi riche en industries diverses qu'est la Pologne.

Paul KLECZKOWSKI.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

L'Europe Nouvelle (22 décembre 1923). — X. : *Un voyage politique à Belgrade, Prague, Varsovie et Bucarest.*

Le lecteur qui peut s'en intriguer n'aura pas grand mal à percer l'anonymat du publiciste, auteur de ce singulier article sur l'orientation de la politique des Etats de la Petite-Entente et de la Pologne, dans la mesure où cette orientation affecte les rapports réciproques des uns et de l'autre. On s'étonnera de la discrète méfiance dont témoigne le collaborateur de l'*Europe nouvelle* à l'égard de la Pologne et de la Roumanie. On remarquera aussi qu'il est inexact de situer sur le même plan les directives de la politique extérieure polonaise et celles de la Petite-Entente. Les premières et les secondes s'inspirent de préoccupations très différentes et on ne peut les juger avec équité du même exclusif point de vue.

Revue Bleue (17 novembre 1923). — Lucien BOURGUES : *Ludomir Rozycki, compositeur polonais.*

Quand on parle en France de musique polonaise, nous ne songeons guère qu'à Chopin. Moniuszko est bien peu connu chez nous; Ludomir Rozycki l'est malheureusement encore moins. Cependant, cet ami de la France, qui il y a quelques jours était encore son hôte, est un grand artiste.

Dans un court article, mais plein de faits, d'idées, d'appréciations justes et enthousiastes, M. Bourgues présente au public français ce musicien qui pour son œuvre déjà grande et son génie artistique doit être connu, joué et compris chez nous. Je me joins à lui pour exprimer l'espoir que l'Opéra montera un jour cette belle féerie, plaisir des yeux et des oreilles, qu'est le ballet de *Pan Twardowski*, œuvre à la fois si humaine et si polonaise.

La Revue Hebdomadaire (5 janvier 1924). — XXX : *La situation politique en Pologne.*

Il faut voir dans cet article un des témoignages de l'attention de plus en plus vive avec laquelle l'opinion française suit les choses de Pologne. Une crise ministérielle à Varsovie ne paraît plus anodine et l'instabilité des cabinets, qui depuis quelque temps semble la règle des mœurs parlementaires polonaises, n'est plus matière à plaisanterie facile. On se préoccupe d'en savoir le pourquoi.

L'auteur anonyme de cet exposé sur la situation politique polonaise est en général bien informé. Il me permettra cependant de lui signaler que M. Grabski, actuellement président du Conseil, n'est pas le M. Grabski qui fut ministre de l'Instruction Publique pendant le dernier mois d'existence du cabinet Witos et qu'il a confondu les deux frères. Mais cette légère erreur n'enlève rien de l'intérêt de son article où je signale en particulier un curieux crayon du maréchal de la Diète : M. Rataj.

L'auteur conclut en se félicitant de l'arrivée au pouvoir de M. Grabski. Nul mieux que lui, dit-il, ne pouvait entreprendre la tâche urgente de l'assainissement des finances et il s'imposait par sa compétence et son patriotisme désintéressé.

Les Tablettes (1^{er} novembre 1923). — D^r KASTERSKA : *Lettres Polonaises.*

Depuis trois mois, Mme Roger de Néreys a fondé une revue qui, dès ses débuts, ne s'est pas montrée indigne d'intérêt et dont la valeur croît avec chaque numéro. Je le dis tout net : les *Tablettes* ont le vent dans leur voile. Il n'est donc pas indifférent qu'on y trouve une rubrique régulière des lettres polonaises, encore moins que cette rubrique soit confiée à Mme Kastarska.

J'ai avec cet écrivain une vieille dette. Chaque fois que j'ai eu lieu de lui consacrer ici un compte rendu, j'ai dû déplorer son déplorable parti pris de brièveté. Puissent ses chroniques des *Tablettes* me fournir enfin l'occasion de montrer tout son talent de la façon dont il convient.

Dans ce premier article, Mme Kastarska rend d'abord hommage aux bons ouvriers qui ces derniers vingt ans se sont consacrés à la besogne ingrate et modeste de faire connaître en France la littérature et l'histoire polonaises. Ce sont des noms amis que vous retrouverez avec plaisir : M. Kozakiewicz, M. Henri Grappin, M. Cazin, M. Rocquigny...

Elle veut nous faire apprécier ensuite deux des maîtres de la critique polonaise contemporaine : M. Stanislas Lam et M. Jean Lorentowicz. Il faut absolument retenir le nom de ce dernier, car, outre des travaux de première importance sur la littérature polonaise, il a consacré et il consacre une très grande part de son activité à propager en Pologne les noms et les œuvres de nos écrivains. Le premier chapitre de son excellente histoire de la nouvelle littérature française s'intitule *Léon Bloy*, ce qui veut dire que, quand maintenant on

découvre seulement chez nous le grand artiste auteur de la *Femme pauvre* et du *Mendiant ingrat*, grâce à M. Lorentowicz, il était depuis longtemps déjà familier aux lettrés polonais. Mais aussi bien puisque j'en ai l'occasion, je vais vous transcrire la liste des monographies qui composent la *Nowa francya literacka*; ce sont après Léon Bloy celles de Elemir Bourges, Huysmans, Mirbeau, Barrès, Rachilde, Jules Renard, Rémy de Gourmont, Louys, Schuré, Sarrazin, Maurice Pujo, Victor Charbonnel, Gabriel Trarieux, Henri Béranger, Marcel Schwob, André Gide; un tel choix permet d'apprécier ainsi que le goût et la culture de l'écrivain polonais, l'éminent service qu'il nous a rendu. Ce n'est pas tout; car M. Lorentowicz a publié en outre plus de deux cents études sur des auteurs français, en particulier nos poètes.

Il faut féliciter Mme Kasterska de cette brillante chronique par laquelle s'inaugure sa collaboration aux *Tablettes*.

HENRI DE MONTFORT.

Accusé de réception.

- ALBERT CIM : *Amis d'enfance*. — Un vol. de 96 pages, Librairie Hachette (Bibliothèque de la jeunesse), Paris, 1923.
- ALFRED DE CHLAPOWO CHLAPOWSKI. — *Diminution après-guerre de la culture des betteraves sucrières, et ses conséquences au point de vue de l'équilibre de la production agricole du continent européen* (Rapport soumis au XI^e Congrès International d'Agriculture, à Paris — mai 1923). — Une brochure de 26 pages, Société Générale d'Imprimerie et d'Édition, 71, rue de Rennes, Paris, 1923.
- LE COURRIER FINANCIER INTERNATIONAL (12 janvier 1924). — R. : *La Pologne moderne*. — J. : *La vie intellectuelle en Pologne*. — P. : *L'expansion polonaise*.
- JACQUES FOUQUES DUPARC : *L'état de la protection des minorités à la veille de la 4^{ème} assemblée de la Société des Nations* (Extrait de la *Revue de droit international et de Législation Comparée*, 1923, nos 4 et 5). — Une brochure de 12 pages, Société anonyme M. Weissenbruch, Bruxelles, 1923.
- EKONOMISTA (Tome IV, 4^e trimestre, année 1923). — ST. DZIEWULSKI : *Charles Gide* (article en langue polonaise).
- GAZETTE DE PRAGUE (19 janvier 1924). — VARSOVIENSIS : *Lettre de Pologne*.
- LE PANORAMA (15 janvier 1924). — *Portrait du Maréchal Foch en uniforme de maréchal de Pologne*.
- PRZEGLAD WSZECHPOLSKI (novembre-décembre 1923). — ST. FILASIEWICZ : *Uznanie Komitetu Narodowego Polskiego w Paryżu jako polskiej organizacji przez państwa sprzymierzone i stowarzyszone* (Article en langue polonaise : Reconnaissance du Comité National Polonais à Paris, en qualité d'organisation polonaise officielle, par les Etats alliés et associés).
- REVUE MONDIALE (15 décembre 1923). — G. LACOUR-GAYET : *Françoise Mignot, la dauphinoise aux trois maris*.
- LA REVUE DES VALEURS ÉTRANGÈRES (27 janvier 1924). — *La situation de la Pologne : finances et politique; quelques considérants d'ordre économique*.
- GÉNÉRAL THEVENET : *La Grande Guerre, 1914-1918*. — Un vol. in-8^o de 224 pages, avec une préface du Maréchal Foch. — Librairie Armand Colin, Paris, 1923.
- LA VIE (15 janvier 1924). — ETIENNE FOURNOL : *Notre rôle intellectuel à l'étranger. A propos de l'Institut français de Varsovie*.

L'HOMMAGE DE LA POLOGNE AU MARÉCHAL FOCH

Au cours d'une émouvante cérémonie, qui a eu lieu le mardi 22 janvier 1924, dans les salons de la Légation de Pologne à Paris, M. Balinski, président du Conseil Municipal de Varsovie et le prince Czartoryski ont remis au maréchal Foch son portrait, œuvre du peintre polonais Kossak.

Ce portrait, qui a été exécuté sur l'initiative d'un Comité donateur composé des plus hautes personnalités polonaises, représente le maréchal, debout, dans son habituelle attitude énergique, au milieu d'un authentique panorama du front d'Argonne : au second plan, le général Desticker et un officier d'ordonnance; à l'arrière-plan, le porte-fanion du maréchal et un groupe de chevaux.

Le tableau porte cette inscription : *Au maréchal Foch, la Pologne reconnaissante.*

Ce chef-d'œuvre a été longuement admiré par les représentants du gouvernement français et de la Ville de Paris, les membres du Conseil supérieur de la Guerre, de la colonie polonaise et de la société parisienne, qui avaient répondu, très nombreux, à l'invitation de la comtesse Maurice Zamoyska et du ministre des Affaires Etrangères de Pologne.

En offrant le portrait au maréchal Foch, M. Balinski a tenu à rappeler les liens qui ont uni et qui unissent la France et la Pologne : c'est de la victoire française, due au génie du maréchal Foch, qu'est née la résurrection de sa patrie; il était donc tout naturel que la nation polonaise conservât une gratitude immense à son libérateur : le tableau de Kossak est un témoignage permanent de cette reconnaissance éternelle, qui a déjà trouvé sa vibrante expression dans les acclamations enthousiastes et unanimes de tous les Polonais, au cours du récent voyage du maréchal en Pologne.

Dans sa réponse, le maréchal Foch remercie avec émotion M. Balinski, le prince Czartoryski, M. Kossak, et les membres du Comité donateur de leur gracieuse pensée, dont il est extrêmement touché : il voit, dans cette réunion amicale de Français et de Polonais, un nouveau signe de l'affection et de la confiance, qui existent entre les deux pays.

Certes la résurrection de la Pologne aurait été impossible sans la victoire de la France et de ses alliés; mais elle a été également déterminée par la foi persévérante et le patriotisme intrépide de ce peuple, dont toute l'histoire est jalonnée par les revendications obstinées et tenaces de ses héros et de ses martyrs : continuant, dans la paix, ces belles traditions de dévouement à la cause nationale, la Pologne est assurée d'une magnifique destinée : elle a montré qu'elle savait vouloir et travailler; il n'y a qu'à persévérer dans cette voie; et les plus belles perspectives lui sont ouvertes.

LE BANQUET

en l'honneur

de la comtesse et du comte Maurice Zamoyski.

Le mardi 22 janvier 1924, l'Association France-Pologne a donné, sous la présidence de M. J. Noulens, un grand banquet en l'honneur de la comtesse et du comte Maurice Zamoyski, qui vient d'être nommé ministre des Affaires Etrangères de Pologne.

Malgré que cette manifestation ait été, en raison des circonstances, organisée dans un délai extrêmement court, près de deux cents personnes avaient tenu à répondre à l'appel de l'Association France-Pologne; un plus grand nombre prévenues la veille seulement, n'avaient pu se joindre à l'assistance et avaient envoyé des lettres d'excuse : parmi ces dernières, nous citerons celle de M. Raymond Poincaré, président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères, qui a exprimé, dans son message, ses sentiments personnels et ceux du gouvernement français.

La place nous manque pour signaler toutes les personnalités présentes, néanmoins, nous mentionnerons notamment : le maréchal Foch, le général Le Rond, les ministres d'Esthonie et de Lettonie, le chargé d'affaires de Géorgie.

A la fin du dîner, M. J. Noulens a dit combien leurs amis de France regrettent de voir partir la comtesse et le comte Maurice Zamoyski, qui, par leurs hautes qualités, avaient su attirer la sympathie de tous : dans leur tristesse, ils ont au moins la consolation de savoir quels grands et nouveaux services le comte Zamoyski pourra rendre à son pays, dans les difficiles circonstances actuelles; ces services s'ajouteront à ceux, éminents et considérables, qu'il a déjà rendus à la Pologne et aussi à la France, tout ensemble, soit au Comité National Polonais, soit à la Conférence de la Paix, soit à la Légation de Pologne.

Puis, M. Pusta, ministre d'Esthonie, au nom du ministre de Lettonie et en son nom personnel, souligna la part considérable qu'a prise le comte Maurice Zamoyski dans les travaux de la Conférence de la Paix : l'Esthonie et la Lettonie ont toujours trouvé auprès de lui un appui amical, qui leur a été extrêmement précieux.

M. Pusta exprime le vœu que le comte Zamoyski, ministre des Affaires Etrangères de Pologne, puisse parachever l'œuvre du ministre de Pologne à Paris et sceller l'entente balte, qui sera si utile aux pays intéressés et à la paix générale.

Prenant enfin la parole, le comte Maurice Zamoyski déclara que la comtesse Zamoyska et lui-même étaient très touchés de la manifestation organisée par l'Association France-Pologne, et il remercia

particulièrement M. J. Noulens et M. Pusta de leurs si aimables allocutions.

Il rappela brièvement quelques-unes des heures émouvantes, qu'il a passées en France : c'est principalement la création de l'armée polonaise, qui a combattu sur le territoire français, aux côtés des alliés, sous le drapeau national, et qui était placée sous le commandement suprême du maréchal Foch; ce sont les moments d'angoisse des années 1917 et 1918, au cours desquels ses amis et lui-même n'ont jamais désespéré de la victoire solidaire de la France et de la Pologne; c'est la signature du Traité de Paix de Versailles qui a consacré, en même temps que le succès des armes françaises, la résurrection de la Pologne libre et unifiée; ce sont également les heures tragiques des mois de juillet et d'août 1920, pendant lesquelles la France n'a pas ménagé son aide à son alliée, sérieusement menacée par l'invasion bolcheviste; c'est enfin la conclusion des traités de 1922, qui fixèrent dans les textes les sentiments d'union active, préexistant déjà dans les cœurs français et polonais.

En terminant, le comte Zamoyski souhaite une prospérité croissante à l'Association France-Pologne, dont il a pu apprécier l'action diligente, sous la présidence de M. l'ambassadeur Noulens, et dont il sera toujours heureux de seconder les efforts.

INFORMATIONS DIVERSES

Par arrêté du 7 décembre 1923, la médaille d'honneur en vermeil des chemins de fer a été décernée à M. Edmond Komarnicki, chef de bureau à la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (51 ans de services).

*
**

Un journal hebdomadaire catholique en langue polonaise vient de paraître sous le titre « Polak we Francji »; l'adresse de la rédaction est 119, rue du Chevaleret, Paris (13^e); celle de l'administration, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris (1^{er}).

*
**

Jeudi 17 janvier 1924, au Cercle d'Etudes Polonaises, M. Antoine Martel, agrégé de l'Université, diplômé de l'École des Langues orientales, pensionnaire de la fondation Thiers, a donné une conférence très documentée et fort intéressante sur « la langue polonaise, sa physionomie, son ancienneté, ses monuments, son avenir ».

Nous donnerons dans le prochain numéro une analyse de cette conférence.

*
**

L'Union des Sociétés de Gymnastique polonaises en France, 7, rue Corneille, Paris (6^e), publie, depuis le 15 janvier 1924, un organe officiel bimensuel, *Sokol Polski*.

*
**

Une loi du 16 janvier 1924, publiée au *Journal Officiel* du 18 janvier 1924, accorde à Mme Curie, à titre de récompense nationale, une pension annuelle de 40.000 francs.

Aux termes de cette loi, la totalité de cette pension sera réversible sur chacun des deux enfants de M. et Mme Curie et par parts égales.

Cette pension ne se confondra pas avec celle à laquelle Mme Curie pourrait avoir droit en vertu de la loi du 9 juin 1853 et des lois subséquentes.

Elle se cumulera avec les traitements ou émoluments de toute nature que Mme Curie et ses enfants pourront recevoir, soit sur le budget de l'Etat, soit sur les budgets des colonies ou pays de protectorat, des départements, communes ou établissements publics.

*
**

Nous avons appris avec un profond regret la mort de Mgr Lutoslawski, député à la Diète, survenue après une courte maladie.

Mgr Lutoslawski était une personnalité marquante du monde politique polonais; il a toujours manifesté pour la France une sympathie active : on se rappelle qu'en novembre 1921 il avait fait, à l'Institut Catholique de Paris, cinq conférences très appréciées sur *la Pologne en face de l'Europe d'après-guerre* dont M. Robert Chabrié-Tomaszewicz a donné un excellent compte rendu dans *la Pologne* du 1^{er} décembre 1921, pages 617 à 626.

*
**

Le comte Maurice Zamoyski, ministre des Affaires Etrangères de Pologne, qui devait quitter Paris le 25 janvier 1924 a été atteint d'une très forte attaque de grippe, qui l'a obligé à s'aliter.

Le médecin espère que le comte Zamoyski pourra se rendre à Varsovie dans les premiers jours de février.

Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT DE MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

MEMBRES DONATEURS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté Gie DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. WORMS et CIE, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

BANK PRZEMYSLOWCÓW W POZNANIU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAN, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).
BANK SWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE à VARSOVIE, succursale de Paris, 36, rue de Châteaudun, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, Avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan à Strasbourg.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM. ST. GRABIANOWSKI et CIE, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZERSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Hausemann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION LEVÉ, 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. de MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne, 5 bis, rue du Cirque, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL : 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF : 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES "PREMIER" (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 44, rue de Lisbonne, Paris.
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Etablissements POULENC FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM. SCHNEIDER et CIE, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M. St. SILBERSTEIN, Industriel, 5, rue du Général-Lambert, Paris.
M. Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Edouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 1, rue Godot-de-Mauroy, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRE, 22, rue de la Douane, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE**, 24, boulevard des Capucines, Paris.
- M. Kasimir SOSNOWSKI**, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.
- COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON**, 173, boulevard Haussmann, Paris.
- TANNERIES DE FRANCE**, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).
- Maurice TILLIER**, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.
- L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE**, 16, Boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

- MM.** le Directeur de l'Agence Générale de représentation en France et en Pologne pour l'exportation et l'importation, 152, boulevard du Montparnasse, Paris.
- ARTHUS BERTRAND ET C^{ie}**, Fabricants-éditeurs d'art, 46, rue de Rennes, Paris.
- Mieczyslaw AU**, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznań, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
- le Directeur de la **BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE**, Succursale de Paris, 4, rue Edouard-VII, Paris-9^e.
- le Directeur de la **BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR**, 33, rue La Boétie, Paris.
- Charles BLUM** (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéni, Suresnes (Seine).
- Salézy BORNSTEIN**, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.
- DE BROUSSE**, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.
- L. J. BUHR**, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.
- Camille CHABRIÉ**, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.
- le Directeur des Etablissements **CHATELAIN** (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.
- Pierre CHEVALIER**, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).
- Léon CORBLET**, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- Th. L. CORBY**, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.
- Adolphe DESMYTTÈRE**, tonnellerie, bois, merrains, 136, rue de Douai, Lille.
- Maurice DETOURBE**, Fabricant de vernis, peintures et encres d'imprimerie, 7, rue Saint-Séverin, Paris.
- François DOLEZAL**, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 12, rue de Malignan, Paris.
- DUBOS FRÈRES ET C^{ie}**, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.
- DUNOD**, Editeur, 47 et 49, quai des Grands-Augustins, Paris.
- DUPEYRAT**, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris.
- Jean DYBOWSKI**, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).
- L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée **ENGEL**, Mulhouse (Haut-Rhin).
- Alexandre EPSTEIN**, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Edouard VII, Paris.
- Sigismond ERNST**, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.
- LOUIS ESTÈVE**, Industriel, 40, rue des Mathurins, Paris.
- DE FALLOIS**, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.
- Étienne FOUGÈRE**, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.
- Maurice FRINGS ET C^{ie}**, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.
- Millo FRÖLICH**, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

MM. Henri GANS, Banquier, 26, rue Laffitte, Paris.

André GIVELET, Maison de vins de Champagne de Saint-Marceaux et C^{ie}, 50-54, rue de Sillery, Reims.

Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.

Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Études, 2, rue Edouard-VII, Paris.

A. GUILLOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.

Raoul HA, fils aîné, tanneur, Mer (Loir-et-Cher) (Dépôt à Paris : 10, rue Dieu).

K. HACIA, Directeur-Général de la " Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc. " (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.

Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.

le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc) 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.

JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).

le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.

Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.

le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.

Roger KAEPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.

D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, Allées de Chartres, Bordeaux.

Alexandre KOCH, Négociant (textiles), 5, place Napoléon, Varsovie.

Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévise, Paris.

Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.

C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.

A. Z. KOWALSKI, Exportateur, 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Pierre LACOURBAT, teinturier en pelleteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).

L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).

Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.

Georges LASOCKI, Consul de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.

T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.

LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).

Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour Paris.

Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix 12, rue de Maignan, Paris.

Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.

Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.

A. MONTOIS, Capitaine au long-cours, négociant, fournitures générales pour la marine, 12, place de la Bourse, Bordeaux.

Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.

Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.

Comte Micislas ORLOWSKI, Attaché à la Légation de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.

Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 90, avenue de Wagram, Paris.

Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.

le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.

Roman POZNANSKI, Avocat à la Cour d'Appel de Varsovie, 55, avenue Marceau, Paris.

Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.

LOUIS RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.

Louis RÖDERER (L. Olry RÖDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.

Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.

Arsène ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne, 8, rue Empereur Vespasien, Alger.

Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I., Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.

Edmond SAUVET, Courtier en marchandises, 15, rue du Bouloi, Paris.

MM SCHEURER, LAUTH et C^o, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

Eugène SGHUELLER, Directeur de la Société Française de Teintures inoffensives pour cheveux "l'Oréal" et Directeur Général de la Société industrielle de Celluloïd, 7 bis, rue du Louvre, Paris (Représentant pour la Pologne : M. Paul SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).

le Directeur de la Maison J. H^o SECRESTAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richemance). (Représentant exclusif pour la Pologne : Paul SIMON, 14, Rue Foksal, Varsovie).

Ladislas SEKUTOWICZ, Ingénieur E. C. P., Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

Paul SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Lad'slas SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

Alfred STEMPOWSKI, Consul de Pologne, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris
Pierre TAMBUTÉ, confections en gros, spécialités pour fillettes et babys 58 rue de la Glacière, Paris.

TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis rue de Marignan, Paris.

Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.

Albert TROULLIER, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, 2, square Alboni, Paris.

Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon Paris.

Stanislas TYBOROWSKI, Ingénieur, Directeur du Département Technique de la Société des Etablissements Métallurgiques Rouzaud, 34, boulevard Gazzino, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Comte Etienne TYSZKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin, Paris

Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.

Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).

Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.

Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.

Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.

Antoine Wise P. O. B., 178, Port-Saïd (Egypte).

J. Constantin ZUKOWSKI, Administrateur-Directeur de la Société « Union de Producteurs pour l'Exportation et l'Importation », 76, rue Taïbout, Paris.

Marc ZWIERZYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; classage de draps neufs), 28, faubourg Saint-Honoré, Paris.

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS

SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, GEORGES CLEMENCEAU, IGNACE PADEREWSKI, RAYMOND POINCARE, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Evêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; Prince ROLAND BONAPARTE, de l'Institut; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, Ministre des Finances; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLER; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française; LAFFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUÉS, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, Ministre des Régions libérées; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ; PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK; Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHET, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Aîné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France,

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française, Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; KOZAKIEWICZ, Homme de Lettres, Secrétaire Général des Bureaux de France-Pologne; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Hommes de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSSSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Conseiller de la Légation de Pologne; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire de Légation; ZYGMUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S. KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉE DE ROMER, Secrétaire Général du Département Diplomatique au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Capital Social : 600.000.000 Mp. — Réserves : 450.000.000 Mp

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :

Bezeteseb-Paris

Téléphone :

Gutenberg 77-03

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX^e)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en marks polonais

*Service special et conditions particulières pour
toutes affaires avec la Pologne.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCURSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-
go 26

Jerzyce, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Glo-
gowska 100

Gwarna 49

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4

GRUDZIĄDZ, Kwizdyńska 11-13

Cracovie, Główny Rynek 18

Katowice, Krakowska 7.

KIELCE, Kolejowa 54

LUBLIN, Krak. Przedmieście 45

Lódź, Piotrkowska 75

PIOTRKÓW, Plac Kościuszki

RADOM, Plac 3 Maja

Sosnowiec, ul. 3 Maja 20.

TORUN, Żeglarska 26

Varsovie, Jasna 1

— Jasna 8

ZBĄSZYŃ, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Étranger :

New - York Agency,
67, Wall Street.

New-York (U. S. A.

PARIS, 82, rue Saint-
Lazare.